
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 1er avril 2008

Résolution: CA08 240224

Rues Ontario et Berri (angle nord-est) - projet particulier - adoption

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Pierre MAINVILLE

appuyé par Karim BOULOS

D'accorder, pour le terrain situé à l'angle nord-est des rues Ontario et Berri, composé des lots 2 161 383, 2 161 386 et 2 162 315, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et en dérogation aux articles 21, 134, 377.1 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), l'autorisation de construire un bâtiment substantiellement conforme aux plans préparés par Martin Allard, architecte, et datés des 17 octobre et 18 décembre 2007;

D'assortir cette autorisation de l'obligation de soumettre la demande de permis de construction à la procédure du titre VIII du règlement 01-282 et, en plus des critères prévus à ce titre, appliquer les critères suivants :

- considérant les proportions atypiques du volume, les matériaux de revêtement doivent tendre à illustrer la fonction de l'immeuble tout en favorisant l'intégration au milieu d'insertion;
- l'usage commercial du rez-de-chaussée doit marquer sa présence par le choix des matériaux et/ou un traitement architectural distinctif;
- les grilles de ventilation aux étages et le traitement de la façade de la rue Berri doivent, par la qualité des matériaux et du design, contribuer à l'animation du carrefour Berri-Ontario;

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.07
(pp 144)
1074400088

Susan MCKERCHER

Secrétaire d'arrondissement et directrice du
Bureau d'arrondissement et du greffe

Signée électroniquement le 4 avril 2008

ANNEXE

PLANS PRÉPARÉS PAR MARTIN ALLARD, ARCHITECTE, ET DATÉS DES 17
OCTOBRE ET 18 DÉCEMBRE 2007

(Les plans datés du 17 octobre 2007 annexés à la résolution CA08 240224 n'ont pas été versés aux archives de la Ville.)

